



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **22 avril 2026**,

L'an deux mille vingt, le **vingt-deux** du mois d'**avril** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 09 juillet 2020 par le Président sortant, M. Sylvain COINTAT, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Raymond VANDARD**, doyen d'âge.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit – Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU -M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY – M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Isabelle DENIS - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – Mme Béatrice LAMOUREUX – M. Gervais MARS – M. Marc MELEZIEUX-DEHON - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL – Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Raphael PLANTIER – M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. DELLAMAGGIORE Eric remplacé par Mme POT Virginie

Membres ayant donné pouvoir : M. Mickael SAMSON à Mme Anne-Marie CHENE
M. MURAT Sébastien à Mme Agathe PERNOLLET
Mme Caroline FREGEAI à M. Anthony GUIMARD
M. Denis REBY à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Bertrand FLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Election du Président

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'assemblée est assurée par M. Raymond VANDARD, doyen d'âge.

Conformément aux articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président se déroule au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Nul ne peut être Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

M. Raymond VANDARD fait appel à candidature.

Sont candidats : M. Hicham BOUJLILAT et M. Sylvain COINTAT

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin	Total
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	53
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Hicham BOUJLILAT	13
Sylvain COINTAT	38

M. Sylvain COINTAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président.



Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 058-200067916-20260422-2026_22_04_02-DE

